

Les entrées et sorties du Bassin à nouveau autorisées

Dans un récent communiqué, la Préfecture Maritime de l'Atlantique annonce la fin d'interdiction des entrées et sorties du Bassin d'Arcachon en raison de risques exceptionnels pour la navigation.

Les relevés bathymétriques (mesure des profondeurs marines) des fonds instables ont pu être complètement effectués par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA). Le balisage existant dans ce secteur est à nouveau opérationnel et permet un franchissement en sécurité des passes du Bassin d'Arcachon. Seule la bouée 9N, qui ne fait pas partie des opérations indispensables à la réouverture des passes, reste à repositionner. Un avis aux navigateurs N°1881/24 a été émis pour inviter les usagers à serrer cette bouée lors du franchissement des passes.

Les tempêtes successives de l'hiver avaient conduit à des profondes modifications des bancs de sable dans le secteur des passes du Bassin d'Arcachon. La nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la mer dans un secteur particulièrement dangereux compte tenu des fonds variables et des forts courants avait amené le préfet maritime de l'Atlantique, à interdire temporairement les entrées et sorties du bassin d'Arcachon. Cette décision avait été prise suite à une proposition unanime de la Commission Nautique Locale (CNL) du Bassin d'Arcachon, organisme consultatif regroupant des usagers maritimes du secteur réuni le 5 avril 2024.